



ORRNA



**OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES RISQUES
NOUVELLE-AQUITAINE**

RISQUES – NOUVELLE-AQUI- TAINÉ : journée technique du Cerema 2025 sur le change- ment climatique et préven- tion des risques

« Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels : prévenir, s'organiser et rebondir ». Découvrez un ensemble de bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine.



Le Cerema Sud-Ouest a organisé le 19 juin 2025 à Bordeaux une conférence technique territoriale consacrée à l'adaptation au changement climatique et à la nécessité d'intégrer ce sujet dans les politiques locales de prévention des risques naturels. Cette journée a été organisée en partenariat avec [Acclimatterra](#) dans le cadre de leurs journées d'été.

Cette conférence est au cœur de l'action du Cerema dont les risques naturels constituent l'un des piliers autour de l'orientation générale d'adaptation au changement climatique. Inondation, mouvements de terrain, érosion, sécheresse etc. autant d'aléas étudiés et pour lesquels le Cerema accompagne les collectivités dans l'élaboration de stratégies de résilience.

Une journée d'échanges autour de la résilience et du climat

Cette journée Risques & Territoires a réuni près de 160 participants, en présentiel et à distance.

Les échanges ont mobilisé des collectivités territoriales, des services de l'État, ainsi que des spécialistes de la gestion des risques et de l'adaptation au changement climatique (établissements publics techniques, services de gestion de crise, universitaires et bureaux d'études). Cette diversité d'acteurs a favorisé un partage riche d'expériences.

Cette journée a permis de couvrir divers aspects de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques naturels, en mettant en avant des actions concrètes et des collaborations entre différents acteurs. Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3) et ses 5 axes dessinent les grandes actions à mettre en place pour que les territoires se mettent en mouvement :

1. Protéger les populations ;
2. Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ;
3. Adapter les activités humaines ;

4. Protéger le patrimoine naturel et culturel ;
5. Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique.

PNACC 3 : axes d'action et mesures pour protéger les populations

Concernant la prévention des risques naturels, l'axe 1 « Protéger les populations » consigne les principales mesures concernant la prévention des risques naturels :

- améliorer la connaissance des phénomènes ;
- intégrer de la TRACC dans les démarches et documents de prévention ;
- renforcer la culture du risque et l'information des citoyens ;
- renforcer le fonds Barnier ;
- moderniser le système assurantiel actuel.

Bien que ces mesures concernent l'ensemble des risques naturels et climatiques, des mesures spécifiques sont détaillées sur les retraits-gonflements des argiles, les risques en montagne, et l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation.

Pour éviter les « mal adaptations » et créer une mobilisation forte des acteurs sur ce sujet, des mesures d'accompagnement sont aussi prévues comme la mission « Adaptation » qui propose aux collectivités une offre unifiée d'ingénierie pour les territoires. Elle permet de faciliter l'accès aux ressources et aux financements pour l'adaptation au changement climatique.

Les diaporamas, ainsi que les enregistrements vidéo des présentations, sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/adaptation-au-changement-climatique-prevention-risques-0>

Contact : perrine.vermeersch@cerema.fr